

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	15	15 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Cadeau de départ d'un agent**  
**N° de délibération : 49\_2024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	3	18	0	0	0

Le Maire rappelle le départ d'un des agents de la commune. En effet, Simon MULIN, adjoint administratif depuis 2 ans, chargé de l'urbanisme, de la communication et de l'accueil, quitte la collectivité en octobre prochain dans le cadre d'une mutation.

Comme à son habitude, la mairie accompagne la mobilité de ses agents en leur offrant un cadeau pour les remercier pour leur travail et leur dévouement à la cause municipale. Pour une mobilité, le montant a été fixé par délibération n°44/2015 en date du 14 septembre 2015 à 50 € et 10 € par année au-delà de 5 ans.

En conséquence, le Maire propose que l'assemblée communale :

- Donne son accord sur l'achat d'un cadeau d'une valeur de 50 € à l'occasion du départ de Simon MULIN
- L'autorise à financer ces achats sur le budget général 2024 au compte 623 "Publicité, publications, relations publiques"



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO  
2024.09.18 12:14:55 +0200  
Ref:7223829-10832577-1-D  
Signature numérique  
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire